

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE SOCIETE JALILO- EXCURSIONNISTE BATEAU (CGV INDIVIDUEL)

1 - GÉNÉRALITÉS

Les présentes conditions générales sont applicables aux excursions maritimes, transports et autres liaisons assurés par l'EURL JALILO dont le gérant est Lionel SENSEY DELCAMPO

Code APE : 5010Z

Numéro de SIRET : 511 233 272 00026

Numéro de TVA intracommunautaire : FR42511233272

dont le siège social est sis : 43, rue Coste - 33120 ARCACHON

Ces conditions s'appliquent quel que soit le point d'embarquement, départ ou d'arrivée, usité dans le cadre de l'exploitation de l'EURL JALILO. L'ensemble des prestations de transport maritime effectué par les navires exploités par l'EURL JALILO est régi par les lois et décrets des 18 juin 1966, 3 janvier 1967, 21 décembre 1979, 23 décembre 1986 et du 1er décembre 1988 ainsi que par les décrets s'y rapportant.

2 - ACCEPTATION DES CONDITIONS DE VENTES

Les présentes conditions de vente s'appliquent sur l'ensemble des produits commercialisés par l'EURL JALILO et à toute réservation effectuée par un professionnel du voyage ou un client (ci-après dénommé passager). Une réservation est régie par les conditions de vente en vigueur le jour de la réservation. Selon le type de prestations vendues, des conditions spécifiques ET CUMULATIVES sont susceptibles d'être appliquées. Le passager reconnaît être en mesure de contracter aux présentes conditions, c'est-à-dire être majeur et ne pas être sous tutelle ou curatelle. Le passager, les personnes l'accompagnant, achetant un titre de transport et voyageant sur les navires de la SOCIETE JALILO, reconnaissent avoir été informés des présentes conditions de vente et acceptent sans aucune réserve en leurs noms, celui de leurs héritiers et ayant droits les présentes clauses et dispositions de transports y compris dans le cas de la commercialisation de prestations spécifiques.

Tous les passagers déclarent connaître ces conditions et dans l'hypothèse contraire, une présomption irréfutable demeurera en faveur de la compagnie dont la responsabilité ne saurait être étendue au-delà des présentes.

Les passagers s'engagent dans tous les cas à se soumettre au règlement établi par la Compagnie à bord des navires ainsi qu'à se soumettre aux ordres de ses Capitaines et préposés.

Toute réservation entraîne l'entière adhésion du passager aux conditions générales de vente de l'EURL JALILO

Le texte des présentes conditions peut être obtenu sur simple demande adressée au siège de la Compagnie.

3 - PRIX DE LA PRESTATION

Tous les prix sont affichés en euros sur quelque support que ce soit.

Tout passager, quel que soit son âge, doit être muni d'un titre de transport ou d'un bon cadeau (y compris le passager bénéficiant d'une gratuité), qu'il devra conserver jusqu'à la fin de la prestation, pouvant être amené à le présenter lors d'un contrôle au débarquement. Seuls les passagers ayant acquis leurs places par internet en sont dispensés, mais devront pouvoir présenter une pièce d'identité à toute réquisition des personnels de la Société Jalilo.

Le règlement de la prestation doit être régularisé intégralement, avant chaque départ, selon le tarif en vigueur et sera tenu pour définitivement acquis. Aucun billet n'est cessible, remboursable ou échangeable sauf geste commercial au cas par cas.

La compagnie se réserve le droit de modifier les tarifs à tout moment en fonction de la conjoncture économique ou de modification des taxes.

En cas de perte, vol, aucun duplicata ne sera délivré. Le passager devra acheter un nouveau titre de transport.

4 - HORAIRES

La grille horaire est visible sur le site internet, les dépliants et communication orale au guichet de vente cabane 2 depuis la gauche Jetée Thiers centre-ville d'Arcachon. Elle est susceptible d'être modifiée pour des raisons de faible fréquentation ou conditions météorologiques défavorables. Les réservations éventuelles actées feront alors l'objet d'un report ou d'un remboursement.

L'annulation de la visite sera effective sans indemnité de part et d'autre, dans le cas d'évènement non imputable au transporteur, cas de force majeure, fortuite ou autre, ayant entraîné modification d'horaire, report ou annulation du départ. La compagnie avisera au cas par cas pour procéder au remboursement éventuel.

Le Capitaine peut modifier ou supprimer le circuit en cas de nécessité dont il est seul juge, et ce pour raison de sécurité, comportement dangereux à bord et notamment mise en danger des clients du bord ou du personnel de bord, pour offrir ou prêter assistance à d'autres navires en difficulté. L'itinéraire prévu pourra de ce fait être modifié sans préavis et sans que les passagers puissent se prévaloir d'un quelconque préjudice en résultant pour en obtenir dédommagement.

5 - RÉSERVATION – MODIFICATION – ANNULATION – REMBOURSEMENT

Réservation

La réservation est réalisée sans frais et s'entend pour l'intégralité du montant du billet.

Il est conseillé de réserver au plus tôt surtout en période de vacances scolaires.

Les modes de paiement acceptés sont :

- Cartes bancaires (sauf Amex)
- Virements
- Chèques vacances format papier (limitation du montant accepté à 75€ par transaction)
- Espèces

Les réservations s'effectuent :

- Sur le site Internet de la Compagnie : jalilo.fr
- Par téléphone moyennant un règlement par vente à distance
- Au point de vente de la Compagnie,

Il est impératif d'être présent à l'embarquement 15 minutes avant le départ du navire, point de rendez vous devant la cabane de vente de la compagnie. Un personnel de la compagnie recense les passagers et conduit ensuite ces derniers à l'embarquement sur le bon navire.

Absence de droit de rétractation : conformément aux dispositions de l'article L221-28-12 du Code de la Consommation, le Passager ne dispose pas d'un droit de rétractation lors de la réservation à distance d'activités de loisirs. En conséquence, le Passager ne peut pas bénéficier de la faculté de rétractation pour les prestations proposées à la vente dans le cadre de ces conditions de vente.

Modification/Annulation et remboursement

Tout billet émis ne peut être ni cessible, ni échangeable, ni remboursable sauf cas précis et limités, validés et justifiés auprès de la compagnie. Cette mention figure systématiquement au dos des billets. Un retard du client lié à des problèmes de stationnement, trafic routier, présentation à un mauvais point de rendez vous ... ne constitue pas un motif de remboursement.

Les remboursements ne seront réalisés que dans des cas d'annulation pure et simple de la prestation à l'initiative de la compagnie. Aucun dédommagement complémentaire ne saurait être demandé à cette dernière.

Les clients seront recredités directement sur leur compte bancaire dans le cadre de règlement initial en ligne sans intervention de leur part, ou se verront adressés un chèque bancaire à domicile.

Tout achat peut se faire aux guichets, en départ immédiat sous réserve de places disponibles.

6 - RECOMMANDATIONS RELATIVES À LA SÉCURITÉ

Pour votre sécurité, la compagnie vous invite à tenir compte du comportement particulier d'un navire à la mer qui peut présenter des mouvements de plate-forme. Il est recommandé de limiter les déplacements à bord des navires ou de se faire assister par l'équipage.

Les enfants mineurs voyagent sous la responsabilité de leurs parents et ne peuvent circuler sur le navire sans être accompagnés.

Les adultes responsables des mineurs, doivent veiller à ce qu'ils ne courent pas à bord, ne montent pas sur les rambardes, les caissons, les sièges ou sur les engins de sauvetage.

Nous vous rappelons qu'il est interdit de fumer et boire de l'alcool à bord des navires. La consommation de drogue est interdite à bord sous peine de poursuite.

Les passagers à bord du navire sont soumis à l'autorité du Capitaine et de ses préposés. A ce titre, ils doivent respecter l'ensemble des règlements et instructions affichés ou donnés lors des opérations d'embarquement, de débarquement, ou lors de l'appareillage et de la navigation.

Les agents de la Compagnie ou le Capitaine du navire pourront refuser l'accès au navire à toute personne dont le comportement pourrait nuire à l'ordre public, les bonnes mœurs, ou mettre en danger la sécurité des autres passagers ou du navire.

7 - RESPONSABILITÉS DU TRANSPORTEUR

Lors des opérations d'embarquement, de débarquement ... la responsabilité de la compagnie est limitée en toutes circonstances à la période pendant laquelle les passagers ou leurs biens se trouvent sous son contrôle direct à bord des navires, excluant toutes les installations et ouvrages relevant du domaine public. La responsabilité civile de propriétaire de navires de mer (RCPN) est couverte par une police d'assurance maritime française accolée à une RC Passager. Le contrat d'assurance est régi par la loi française et décrets, en particulier par les dispositions du titre VII du Code des assurances relatif au contrat d'assurance maritime.

8 - BIENS PERSONNELS DES PASSAGERS

La compagnie ne répond pas des espèces, titres, bijoux et autres objets précieux emportés par les passagers, de leur perte, de leur détérioration, ni de leur vol.

En fonction de l'affluence et du navire, le capitaine ou le personnel d'accueil auront la possibilité de vous demander de plier votre poussette.

9 - RÉCLAMATION

Toute réclamation relative à une prestation devra être adressée au siège de la société.

10 - JURIDICTION

Toutes les limitations, exonérations et stipulations du présent règlement, s'appliqueront le cas échéant, à la responsabilité des agents, des employés et autres représentants de la compagnie ainsi que des navires et installations sur terre ou sur l'eau.

Pour toute action portée devant le Tribunal Français, relativement à l'activité de la Compagnie, il sera fait application de la loi du 18 juin 1966 sur les Transports Maritimes et de ses décrets subséquents.

L'illégalité ou la nullité d'une clause d'un paragraphe ou d'une stipulation quelconque de ce règlement n'affectera ou n'invalidera aucun autre.

En cas de litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution du Contrat, il sera porté devant les tribunaux français compétents en vertu du droit français.

Seul le droit français est applicable.

11 - GESTION DES DONNÉES PERSONNELLES

En France, les données personnelles sont notamment protégées par la loi n° 78-87 du 6 janvier 1978, la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, l'article L. 226-13 du Code pénal et la Directive Européenne du 24 octobre 1995.

A l'occasion de l'utilisation du site jalilo.fr, peuvent être recueillies : l'URL des liens par l'intermédiaire desquels l'utilisateur a accédé au site jalilo.fr, le fournisseur d'accès de l'utilisateur, l'adresse de protocole Internet (IP) de l'utilisateur.

En tout état de cause la Société Jalilo ne collecte des informations personnelles relatives à l'utilisateur que pour le besoin de certains services proposés par le site, et pour faciliter son travail de gestion des publics/clients.

L'utilisateur fournit ces informations en toute connaissance de cause, notamment lorsqu'il procède par lui-même à leur saisie. Il est alors précisé à l'utilisateur du site jalilo.fr l'obligation ou non de fournir ces informations.

Conformément aux dispositions des articles 38 et suivants de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, tout utilisateur dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant, en effectuant sa demande écrite et signée, accompagnée d'une copie du titre d'identité avec signature du titulaire de la pièce, en précisant l'adresse à laquelle la réponse doit être envoyée.

Aucune information personnelle de l'utilisateur du site jalilo.fr n'est publiée à l'insu de l'utilisateur, échangée, transférée, cédée ou vendue sur un support quelconque à des tiers.

Les bases de données sont protégées par les dispositions de la loi du 1er juillet 1998 transposant la directive 96/9 du 11 mars 1996 relative à la protection juridique des bases de données.

Conformément aux dispositions des articles L. 223-1 et suivants du Code de la consommation, tout consommateur a le droit de s'inscrire sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur le site : www.bloctel.gouv.fr .

12 - MÉDIATION DE LA CONSOMMATION

Selon l'article L.612-1 du Code de la consommation, il est rappelé que « tout consommateur a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable du litige qui l'oppose à un professionnel. A cet effet, le professionnel garantit au consommateur le recours effectif à un dispositif de médiation de

la consommation ». A ce titre la Société Jalilo propose à ses Clients Consommateurs, dans le cadre de litiges qui n'auraient pas trouvé résolution de manière amiable, la médiation d'un médiateur de la consommation, dont les coordonnées sont les suivantes :

EN COURS

Il est rappelé que la médiation n'est pas obligatoire mais uniquement proposée afin de résoudre les litiges en évitant un recours à la justice.